

# IPECA

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR)

EXERCICE 2019

Approuvé par le Conseil d'administration du 3 juin 2020

# Synthèse

IPECA PREVOYANCE est leader sur les secteurs de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense (AED), protégeant près de 60% des salariés actifs et inactifs de ces secteurs. Afin de conforter sa position dans ces secteurs, l'Institution a défini ses orientations stratégiques, notamment en matière d'innovation pour répondre aux besoins de ses clients.

En 2019, les cotisations d'IPECA PREVOYANCE sont en hausse de 9,6 %, par rapport à 2018, en raison notamment de la croissance interne des entreprises adhérentes à l'Institution. Le résultat technique net de réassurance reste stable par rapport à 2018 et atteint 3 009 K€ à fin 2019.

Les fonds propres prudentiels de l'Institution atteignent 211 787 K€ à fin 2019, soit une augmentation de 10,4% par rapport à fin 2018, amenant le ratio de solvabilité de l'Institution à 316 % à fin 2019, contre 351 % à fin 2018.

La diminution du ratio de solvabilité, résulte de l'augmentation de l'exigence de fonds propres (SCR) de 22,9% entre fin 2018 et fin 2019. Cette dernière découle de l'accroissement d'activité de l'Institution sur l'exercice 2019, ainsi que de l'accroissement du risque de marché lié au contexte de taux bas.

*Dans le cadre de la mise en application du régime dit « Solvabilité 2 », IPECA PREVOYANCE a établi son Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) en application de l'article 53 de la directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009.*

*Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.*

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la séance du 3 juin 2020.

## **Covid19 - Mesures prises par l'Institution et impacts sur sa solvabilité**

*Complément au rapport produit courant janvier 2020, sans prise en compte des impacts spécifiques de la pandémie.*

### **A travers son plan de continuité d'activité, l'Institution a mis en œuvre les mesures permettant à l'ensemble de ses fonctions de rester opérationnelles.**

Ces mesures comprennent en particulier le recours au télétravail pour la totalité de ses collaborateurs, la mise en place d'une instance ad hoc de gestion de crise et la sécurisation et le suivi spécifique des fonctions et activités les plus sensibles.

### **Les premières analyses réalisées quant aux impacts de la crise sur la situation financière de l'Institution ne mettent en exergue aucune dégradation critique de sa solvabilité.**

Les liquidités élevées dont dispose l'Institution, conformément à sa politique, couvrent le risque de manque de trésorerie à court terme.

Les simulations de crises opérées dans le cadre des travaux EIRS (ORSA) sur la situation à fin 2018 considéraient un scénario de pandémie. Ce dernier, selon les hypothèses retenues, entraînait une dégradation du ratio de solvabilité de l'Institution (de l'ordre de 50 points), sans remise en cause de la solvabilité de l'Institution.

## Lexique :

AED	Aéronautique, Espace et Défense
AERAS	Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (donnée médicale sécurisée)
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AMSB/OAGC	Administration, management or supervisory body (en anglais) - OAGC en français (organe d'administration, de gestion et de contrôle)
BCAC	Bureau Commun d'assurances des collectives
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CA	Conseil d'administration
CACEIS	Etablissement bancaire, filiale des groupes Crédit Agricole et Santander, spécialisé dans les services financiers aux sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, banques, brokers et grandes entreprises.
CIF	Conseiller en investissement financier
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CTIP	Centre technique des institutions de prévoyance
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the treadway Commission (Référentiel de contrôle interne)
CQS	Crédit Quality Score (notation qualité de crédit sous Solvabilité 2 pour les actifs financiers)
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
Dampener	Effet « Dampener ». Mécanisme qui permet de moduler le choc actions
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) ou EIOPA en anglais (régulateur européen des assurances)
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais)
ETP	Equivalent temps plein
FDB	Future Discretionary Benefits
Fit and proper	Compétence et honorabilité
GIFAS	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) est une fédération professionnelle créée en 1908 qui regroupe les entreprises du secteur aéronautique et spatiale
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LDA	Ligne d'Activité
Lob	Ligne d'activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
NSLT	Santé Non similaire à la vie
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPC	Organisme de Placement Collectif
ORSA	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

PCA	Plan de continuité d'activité
PCPC	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle
PDD	Provision pour Dépréciation Durable
PEG	Provision d'Egalisation
PRI	Plan de reprise informatique
Private Equity	Fonds d'investissement sur des actifs non coté
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	Ressources humaines => ou mettre en entier dans le texte
RRC	Rapport Régulier au Contrôleur
RSSI	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
SC	Société Civile
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SLT	Santé similaire à la vie
SI	Système d'Information
S2	Directive Solvabilité 2
TCN	Titre de Créance Négociable

# SOMMAIRE

<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b>	<b>6</b>
A.2. Résultats de souscription	8
A.3. Résultats des investissements	10
A.4. Résultats des autres activités	11
A.5. Autres informations	11
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>12</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS	15
B.4. Système de contrôle interne	18
B.5. Fonction Audit interne	20
B.6. Fonction actuarielle	21
B.7. Sous-traitance	21
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>22</b>
C.1. Risque de souscription	22
C.2. Risque de marché	24
C.3. Risque de crédit	25
C.4. Risque de liquidité	25
C.5. Risque opérationnel	26
C.6. Autres risques importants	28

<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>29</b>
D.1. Actifs	29
D.2. Provisions techniques	31
D.3. Autres passifs	34
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	34
D.5. Autres informations	34
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>35</b>
E.1. Fonds propres	35
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)	36
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	38
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	38
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	38
E.6. Autres informations	38
<b>F. ANNEXES</b>	<b>39</b>
F.1. Principaux états réglementaire QRT	39

# A. Activité et résultats

## A.1.1. Description de l'organisme

IPECA PREVOYANCE, institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, a pris, au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la suite de l'activité d'assurance de personnes développée depuis 1947 dans la section prévoyance de l'Institution de retraite complémentaire IPECA.

Acteur à but non lucratif, l'Institution consacre l'intégralité de ses résultats à ses assurés.

Le siège social d'IPECA PREVOYANCE est situé : 5 rue Paul Barruel - 75740 PARIS Cedex 15, en France et avec l'identifiant SIRET du siège : 384 496 493 00014.

L'Institution est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située au 4 place de Budapest - 75009 PARIS.

Le Commissaire aux comptes de l'Institution est le cabinet Auditoria, situé au 81 bis, rue Jean de la Fontaine - 78000 Versailles.

## A.1.2. Entreprises liées

L'Institution détient la Société civile du 5 rue Barruel à 99,88 %, Cette SC est propriétaire du bâtiment abritant le siège social et les locaux pour le fonctionnement du service.

Par ailleurs, IPECA PRÉVOYANCE est membre du GIE IPECA GESTION qui fournit l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

## A.1.3. Activités et zones géographiques

Les activités d'IPECA PREVOYANCE reposent sur le développement des produits d'assurance santé, incapacité, invalidité et décès. Les adhérents et les prospects, en lien avec sa stratégie, sont essentiellement les entreprises du secteur de l'aéronautique, de l'espace et de la défense (AED).

Les principaux contrats sont des contrats collectifs. L'Institution propose également des produits individuels d'assurance aux anciens salariés.

L'activité est exercée sur le seul territoire français au plus près des bassins d'emploi du secteur : régions Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et Ile de France.

L'Institution protège 135 066 participants (couvrant 300 628 bénéficiaires) pour lesquels elle met en place, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs ayants droit, en direct ou en partenariat, des garanties multiples :

En prévoyance :

- décès : versement d'un capital, et éventuellement, d'une rente au conjoint et d'une rente d'éducation aux enfants ;
- arrêt de travail : versement en complément de la Sécurité sociale de prestations d'incapacité et de rente d'invalidité ;

- perte de licence : versement d'un capital ou d'indemnités journalières au personnel navigant des compagnies aériennes qui pour des raisons de santé ne sont plus en capacité d'exercer leur profession après une période d'inaptitude.

En santé :

- frais de santé : remboursement en complément de l'assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale) des frais médicaux et chirurgicaux du participant et de sa famille et indemnités journalières d'hospitalisation.

#### A.1.4. Lignes d'activité

L'affectation des garanties aux lignes d'activité (ou LDA) est conduite en fonction de la nature des risques et la matérialité des garanties en respectant les indications de la Directive Solvabilité 2.

Les garanties d'IPECA PREVOYANCE sont réparties sur les lignes d'activités vie et non vie comme suit :

Classification	Ligne d'activité		Garanties
	N°	Description	
Vie	30	Contrats d'assurance vie avec participation aux bénéficiaires	Obsèques
	32	Autres contrats d'assurance vie (sans options ni garanties)	Décès Rente éducation Rente de conjoint
	36	Acceptation contrats d'assurance vie	Maintien décès
Santé Similaire à la Vie ("SLT")	33	Rentes issues de contrats non vie relatives à des contrats d'assurance santé	Rente d'invalidité
	35	Acceptation rentes issues de contrats relatifs à des contrats santé	
Santé Non Similaire à la Vie ("NSLT")	1	Frais de soins de santé	Frais de santé Indemnités journalières d'hospitalisation Maintien frais de santé
	13	Acceptation frais de soins de santé	
	2	Perte de revenu	Incapacité de travail Décès accidentel Perte de licence
	14	Acceptation perte de revenu	

#### A.1.5. Opération importante ou tout autre événement survenu dans la période de référence

Au cours de l'exercice 2019, l'Institution a poursuivi le déploiement de sa nouvelle offre de prévention, ainsi que les services associés. Dans ce cadre, elle étudie la possibilité d'un partenariat.

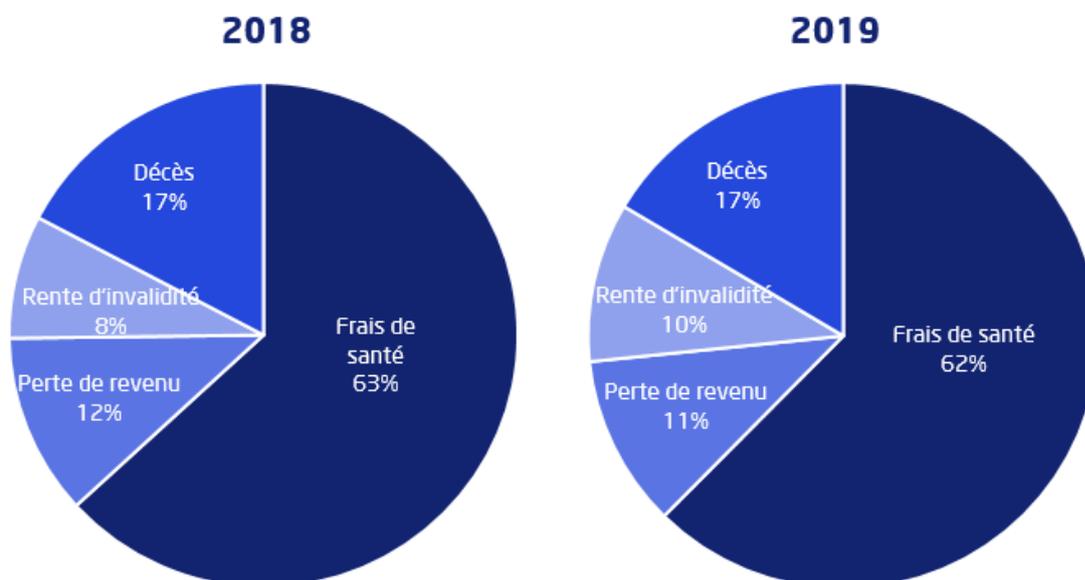
## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Résultats au bilan comptable

#### A.2.1.1. Cotisations

Les cotisations brutes de réassurance de l'Institution atteignent 225 289 K€ en 2019. Elles se décomposent comme suit :

			2018		2019	
			Montant	%	Montant	%
en K€						
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	129 169	62,8%	138 695	61,6%
		Acceptation	702	0,3%	1 878	0,8%
	Perte de revenu	Direct	23 789	11,6%	24 595	10,9%
		Acceptation	92	0,0%	137	0,1%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	16 157	7,9%	22 823	10,1%
		Acceptation	76	0,0%	71	0,0%
	Décès	Direct	35 360	17,2%	36 872	16,4%
		Acceptation	168	0,1%	184	0,1%
	Obsèques	Direct	39	0,0%	33	0,0%
<b>TOTAL</b>			<b>205 551</b>	<b>100,0%</b>	<b>225 289</b>	<b>100,0%</b>



La progression des cotisations brutes de 9,6% sur l'année 2019, résulte notamment de la croissance interne des entreprises adhérentes à l'Institution, de la croissance des entrées de portefeuille et de l'augmentation de l'acceptation qui en 2019 représente 1 % des cotisations brutes.

### A.2.1.2. Résultat technique

Le résultat technique de l'Institution se décompose comme suit :

			en K€		brut de réassurance		net de réassurance	
			2018	2019	2018	2019		
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	-825	1 683	-634	679		
		Acceptation	702	579	331	579		
	Perte de revenu	Direct	-467	4 015	-1 583	-1 992		
		Acceptation	69	45	222	45		
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	-1 403	-9 341	-1 212	-2 735		
		Acceptation	52	67	738	67		
	Décès	Direct	12 452	13 711	4 630	6 593		
		Acceptation	168	-190	612	-190		
	Obsèques	Direct	15	-36	15	-36		
<b>TOTAL</b>			<b>10 763</b>	<b>10 533</b>	<b>3 120</b>	<b>3 009</b>		

Les résultats techniques brut et net de l'Institution restent positifs en 2019. Ils représentent respectivement 4,7 % des cotisations brutes et 2,3 % des cotisations nettes, soit sensiblement le même niveau qu'en 2018.

Le résultat technique net de réassurance de l'Institution atteint **3 009 K€** en 2019.

La constance du résultat technique témoigne d'une bonne maîtrise du portefeuille, de la tarification et plus largement du processus de souscription.

### A.2.1.3. Projections

Le scénario central de l'exercice EIRS 2018, réalisé sur la base de la situation de l'Institution au 31.12.2018, projetait les situations suivantes à fin 2019 :

	en K€	
	2019 Projection EIRS 2018	2019 Réal
<b>Chiffre d'affaires</b>	202 514	225 289
<b>Résultat technique net</b>	2 287	3 009

L'écart sur les cotisations brutes, entre la situation réelle à fin 2019 et la situation 2018 projetée à fin 2019 provient :

- d'une part d'une sous-estimation, dans l'exercice EIRS, de la croissance interne des principales entreprises du secteur AED,
- et d'une non anticipation, dans l'exercice EIRS, des entrées de portefeuilles (reprises de passifs) survenues en 2019.

A moyen terme, le résultat technique devrait rester stable, à un niveau modéré (conformément aux projections réalisées dans l'exercice EIRS 2018).

IPECA PREVOYANCE n'attend pas une forte croissance de son chiffre d'affaires dans les années à venir, en dehors des éventuelles conséquences de la croissance interne de ses entreprises adhérentes.

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. Résultats et performances comptables

Les produits et charges financières au bilan comptable d'IPECA PREVOYANCE se décomposent de la manière suivante :

<i>en K€</i>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Revenus des coupons d'obligations souveraines	253	273
Reprise surcotes d'obligations souveraines	31	50
Revenus des coupons d'obligations d'entreprises	2 123	1 941
Revenus des actions non cotées	562	762
Reprise surcotes d'obligations d'entreprises	61	38
Provisions pour dépréciation durable sur participations	-	437
Plus-values sur OPC	2 747	2 911
Provisions pour dépréciation durable sur OPC	187	-
Intérêts sur livrets	240	271
Revenus des parts de Société civile immobilière	665	484
Reprise sur réserve de capitalisation	100	2
Revenu des prêts	26	103
<b>Total produits</b>	<b>6 996</b>	<b>7 273</b>
Reprise décotes d'obligations souveraines	-229	-316
Réserve de capitalisation	-32	-124
Reprise décotes d'obligations d'entreprises	-219	0
Provisions pour dépréciation durable sur OPC	-437	-
Moins-values sur OPC	-105	-317
Frais externes	-317	-325
<b>Total charges</b>	<b>-1 338</b>	<b>-1 083</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>5 658</b>	<b>6 190</b>

Les produits financiers nets progressent de 9,4 % en 2019, essentiellement grâce aux OPC.

## **A.4. Résultats des autres activités**

L'Institution ne compte pas de résultats issus d'autres activités qui ne seraient pas pris en compte dans le résultat de souscription ou le résultat financier.

## **A.5. Autres informations**

Les informations importantes ont été indiquées dans les sections ci-dessus.

# B. Système de gouvernance

## Faits marquants de l'exercice

Conformément au principe d'alternance paritaire de l'Institution défini dans ses statuts et prévoyant une alternance de responsabilité entre collèges participants et adhérents, l'exercice 2019 a donné lieu à l'alternance des responsabilités des fonctions de président et vice-président du Conseil d'administration d'IPECA PREVOYANCE.

## B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

IPECA PREVOYANCE a mis en place un système de gouvernance proportionné à ses activités qui participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses expositions compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, l'Institution s'est dotée d'un organe d'administration, de gestion et de contrôle (OAGC - *AMSB en anglais*) représenté par le Conseil d'administration et la Direction effective. Cette dernière est composée du Directeur général et du Directeur général délégué.

Ce dispositif permet d'assurer le respect de la non-concentration des pouvoirs et de s'assurer que les décisions importantes sont prises en concertation par au moins deux personnes.

Les fonctions clés Gestion des risques, Actuariat, Vérification de la conformité sont rattachées directement à l'un des dirigeants effectifs.

### B.1.1. Conseil d'administration

#### Composition

Le Conseil d'administration d'IPECA PREVOYANCE est composé de trente membres désignés pour une durée de quatre ans, répartis à parts égales en deux collèges représentant d'une part, les entreprises adhérentes (collège adhérents) et d'autre part, les participants (collège participants). Chacun des deux collèges est représenté au sein des comités spécialisés (le Comité des risques et le Comité d'audit).

#### Pouvoirs

En complément de ses pouvoirs qui lui sont propres en vertu des différentes dispositions légales et réglementaires inhérentes à son activité d'Institution de prévoyance, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information produite et communiquée.

## **B.1.2. Les comités émanant du Conseil d'administration**

### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'audit examine également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Institution.

Le Comité d'audit est destinataire des rapports établis par le commissaire aux comptes de l'Institution avec qui il échange notamment pour recueillir son avis sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit rend compte au Comité d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée

### Le Comité des risques

Le Comité des risques exerce ses missions sous la responsabilité du Conseil d'administration, ce dernier ayant seul le pouvoir de décision. Le Comité des risques transmet au Conseil d'administration un compte rendu détaillé de ses activités après chaque réunion et soumet à l'approbation des administrateurs des propositions en matière de gestion des risques.

### La Commission d'action sociale santé

La Commission d'action sociale santé propose les orientations et le budget en la matière au Conseil d'administration qui procède à sa validation. La Commission d'action sociale santé rend compte chaque année au Conseil d'administration de l'exercice de son mandat.

La Commission d'action sociale santé accorde le cas échéant, après étude des dossiers qui lui sont soumis, une aide aux participants requérants. Cette aide s'inscrit dans l'accompagnement du handicap, de la maladie, de la chirurgie réparatrice ou en cas de difficulté financière éprouvée par le participant.

Le dispositif de la Commission d'action sociale santé vient compléter l'action sociale mise en œuvre au sein des entreprises.

## **B.1.3. La Direction générale**

La Direction générale est composée du Directeur général et du Directeur général délégué, tous deux nommés dirigeants effectifs par le Conseil d'administration.

Ils interviennent pour toute décision importante susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'entreprise dans le cadre de la gestion de ses activités (principe de validation dit des « quatre yeux »).

La Direction effective, selon les besoins, peut être amenée à se voir conférer des pouvoirs spécifiques, émanant de décisions prises et actées en réunion du Conseil d'administration, par cette même instance.

## **B.1.4. Les fonctions clés**

Conformément à l'Article 19 des statuts de l'Institution, les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction générale et placés sous l'autorité d'un des membres de la Direction effective, à l'exception de la fonction clé audit interne en accord avec l'ACPR.

Chacune des personnes amenées à exercer ces fonctions clés doit, de la même manière que les dirigeants effectifs, se conformer à une revue de son honorabilité et de sa compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Les fonctions clés de l'Institution sont :

- Gestion des risques;
- Fonction actuarielle;
- Audit interne;
- Vérification de la conformité.

La fonction clé gestion des risques et fonction actuarielle sont portées par une seule et même personne en accord avec l'ACPR.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil d'administration, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier, conformément à la procédure définie par le Conseil d'administration.

Chacune des fonctions clés dispose du temps et des ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux.

Les responsables des fonctions clés sont notifiés à l'ACPR.

Le suivi des risques se décline de la manière suivante :

- « Gestion des risques quantitatifs » : il s'agit d'assurer le calcul des SCR et MCR et de donner une évaluation quantitative des risques et une estimation forfaitaire globale des risques opérationnels ; la réalisation du processus EIRS et rédaction du rapport EIRS (au minimum une fois par an) entrent également dans ses prérogatives.
- « Gestion des risques qualitatifs » : il s'agit de traiter les risques opérationnels et stratégiques nécessitant une identification et une évaluation qualitative afin de faire vivre le référentiel des processus et la cartographie des risques associés ; ces travaux sont confiés au responsable du contrôle interne.

La cartographie des risques est actualisée et présentée au Comité des risques, au Comité d'audit et au Conseil d'administration annuellement.

La fonction d'audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance de l'Institution.

La fonction de vérification de la conformité rattachée au Directeur général délégué a notamment pour objet de conseiller la Direction générale et le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités de l'Institution.

La fonction actuarielle rattachée au Directeur général a notamment pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ainsi que de fournir un avis sur la politique globale de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

## **B.1.5. Politique de rémunération**

### **B.1.5.1. Délégués et administrateurs**

Les statuts et la nature de l'organisation ne prévoient aucune rémunération des délégués et des administrateurs.

### **B.1.5.2. Opérationnels**

L'ensemble du personnel est salarié du GIE IPECA GESTION et relève de la Convention collective nationale des institutions de retraite complémentaires qui définit les dispositifs de classification et de rémunération des salariés.

Le Comité de rémunération détermine l'évolution de la masse salariale. Il émet de plus un avis sur la rémunération des membres du Comité de direction.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

La liste des personnes occupant les fonctions clés est indiquée ci-dessus dans le paragraphe B.1.4.

IPECA PREVOYANCE a adopté des dispositifs relatifs à la compétence (individuelle et collective) et à l'honorabilité des personnes visées (Conseil d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) par ces exigences.

### **B.2.1. Conseil d'administration**

IPECA PREVOYANCE a formalisé un code d'éthique relatif aux administrateurs validé par le Conseil d'administration et une procédure de suivi de la compétence et de l'honorabilité a été formalisée.

L'Institution met en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chaque administrateur puisse recevoir une formation adaptée à son mandat.

### **B.2.2. Direction effective et responsables de fonctions clés**

Dans le cadre de la réglementation associée à la compétence et à l'honorabilité (« *fit & proper* »), l'Institution s'est dotée de critères de compétences individuelles concernant la Direction générale et les responsables des fonctions clés. Ces critères s'appuient sur la formation et l'expérience professionnelle. La Direction générale et les responsables des fonctions clés répondent individuellement à ces critères.

## **B.3. Système de gestion des risques y compris EIRS**

Conformément aux dispositions de la directive Solvabilité 2, l'Institution a mis en place un système de gestion des risques.

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont élaboré une stratégie de gestion des risques en cohérence avec les ambitions de développement et de maintien de l'activité. Cette stratégie est déclinée au travers de la mise en œuvre de préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques.

L'appétence aux risques a été définie, de manière quantitative, par un niveau minimum de couverture du SCR par des fonds propres éligibles.

Cette appétence aux risques est déclinée au moyen des seuils de tolérance aux risques et des limites de risques associés. Des actions sont mises en œuvre en cas de dépassement de ces limites.

La fonction clé gestion des risques est chargée de s'assurer que l'appétence, le cadre de tolérance aux risques et les limites de risques sont bien respectés conformément à la politique de gestion des risques.

Le responsable de la fonction gestion des risques rapporte directement au Comité des risques.

La politique de gestion des risques est une politique chapeau qui décrit les principes du système de gestion des risques de l'Institution. Chaque famille de risques est déclinée à travers une sous-politique qui détaille les expositions et le suivi des risques réalisés.

L'Institution a ainsi formalisé ses différentes politiques relatives au système de gestion des risques, chacune étant validée par le Conseil d'administration. La rédaction et la mise à jour des politiques sont

réalisées en adéquation avec la stratégie des risques de l'Institution découlant de sa stratégie de développement.

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie des risques qui permet d'identifier et d'évaluer les risques et ainsi définir son profil de risque.

La cartographie des risques est élaborée à partir des sources d'informations internes disponibles, des reportings produits et d'une veille sur les risques relatifs aux activités de l'Institution. Cette veille est elle-même élaborée à partir de diverses sources (études externes, lignes directrices de l'ACPR ou encore le CTIP, etc.).

L'évaluation de ces risques telle que présentée dans la cartographie des risques de l'Institution peut être réalisée selon deux approches :

- Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription (assurantiels) : ces risques sont évalués selon la formule standard ;
- Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques : risques opérationnels, risques stratégiques, risques de sécurité des systèmes d'informations, risques de continuité d'activité, risques de non-conformité et risques émergents.

Les principales expositions de l'Institution sont les risques suivants :

- Financiers : il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers ; ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.
- Assurantiels ou de souscription : ce sont les risques liés aux activités techniques d'assurance ; il s'agit du risque de dérive des niveaux de prestations par rapport à ceux attendus liée à des erreurs d'évaluation des risques ou des changements dans l'environnement de risque.
- Opérationnels : il s'agit d'un risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs.

La fonction gestion des risques s'appuie sur le Comité de direction, ainsi que sur les différents comités spécialisés, soit comme membre permanent ou sur invitation en fonction de l'ordre du jour et de l'actualité.

### **Mise en œuvre du principe de la personne prudente pour la gestion des actifs**

Le principe de la « personne prudente » est défini à l'article 132 de la directive Solvabilité 2 : « les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité ».

### **Processus EIRS**

La mise en œuvre de l'EIRS vise à :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'Institution est exposée,
- valider la stratégie de l'Institution,
- apprécier la résistance de la solvabilité de l'Institution à partir d'un scénario central et des scénarios stressés, et revoir la stratégie de l'Institution si besoin.

Le processus EIRS implique en amont le Conseil d'administration et le Comité des risques dans la définition du scénario central, en lien avec la stratégie et les scénarios de stress. Un processus de partage et d'échange permet aux administrateurs de s'approprier le processus EIRS et de suivre le bon déroulement de ce dernier. Une fois les scénarios (central et stress) retenus par le Conseil d'administration et le Comité des risques, les pôles opérationnels d'IPECA PREVOYANCE mettent en œuvre le processus d'évaluation des risques. Les trois composantes de l'EIRS sont évaluées.

Les résultats des travaux EIRS (notamment l'évaluation du BGS et du respect permanent des exigences de capital - scénarios prospectifs) sont pris en compte lors de la revue annuelle de la stratégie de l'Institution ainsi que lors de l'établissement de son budget.

**Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :**

IPECA PREVOYANCE a mis en place un plan de reprise de l'activité informatique (PRI) qui est régulièrement testé. Ce PRI s'inscrit dans une démarche de plan de continuité d'activité.

## B.4. Système de contrôle interne

### B.4.1. Organisation et gouvernance du dispositif de contrôle

L'Institution a mis en place un dispositif de contrôle interne, animé par le responsable du Contrôle interne. Ce dispositif a pour objectif la maîtrise des différentes expositions de l'Institution en s'appuyant sur une documentation dédiée, une cartographie et des indicateurs de suivi adaptés à la structure et aux opérations d'IPECA PREVOYANCE.

La mise en œuvre du dispositif de contrôle interne s'accompagne d'une formation des principaux contributeurs. Outre la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, la formation vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique et aux enjeux de la gestion des risques ainsi qu'à développer la culture du risque au sein de l'Institution. Le système de contrôle interne couvre les risques opérationnels et les risques de non-conformité.

#### La cartographie des risques opérationnels

La cartographie des risques constitue l'élément central du dispositif de contrôle interne. Elle est mise à jour annuellement et recense l'ensemble des risques significatifs auxquels l'Institution est exposée. Les risques y sont décrits et évalués.

L'identification des risques est réalisée sur la base des résultats de travaux de contrôle interne. Ces derniers sont définis par le plan de contrôle interne.

La cartographie vise à être exhaustive en répertoriant l'ensemble des expositions de l'Institution et est structurée notamment autour des thématiques relatives aux processus, systèmes d'informations, actifs, RH, conformité et fraude. Les principaux risques font l'objet de travaux complémentaires par le responsable du Contrôle interne afin d'approfondir la description et l'évaluation qui en est faite.

L'évaluation des risques, restituée dans la cartographie des risques, constitue la base à partir de laquelle le plan de contrôle interne est construit. Ce dernier vise à définir le périmètre des travaux de contrôle interne, au minimum sur l'année à venir. Il est préparé annuellement par le responsable du Contrôle interne avec pour objectif de couvrir l'ensemble des risques significatifs de l'Institution à travers un cycle étalé sur trois années au maximum.

Le plan de contrôle interne s'attache à identifier les principaux risques et à les maîtriser. Cette approche vise à hiérarchiser, prioriser et dimensionner les travaux de contrôle interne en fonction de l'importance des risques courus par l'Institution. L'importance d'un risque est évaluée notamment en fonction de ses impacts potentiels en termes notamment de pertes financières, de conformité réglementaire et de réputation.

#### Indicateurs de suivi

Le responsable du Contrôle interne présente au Comité des risques les conclusions de ses travaux, résultant notamment de la mise en œuvre du plan de contrôle interne, ainsi que les plans d'actions associés et la cartographie des risques.

L'Institution a défini des indicateurs clés destinés à assurer un suivi périodique de l'implémentation et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Ces indicateurs permettent de s'assurer de la complétude de l'évaluation des risques, d'identifier les potentielles défaillances du dispositif de maîtrise des risques et de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Le plan de contrôle interne peut être ajusté au regard de ces indicateurs, des travaux réalisés et des plans d'actions établis. Les modifications apportées au plan de contrôle interne sont présentées en Comité des risques et peuvent porter sur :

- les actions du plan de contrôle interne définies ;
- les modifications du périmètre de contrôle ;
- les actions de vérification de conformité complémentaires.

Ces travaux sont également présentés au Comité de direction et au Comité d'audit.

## B.4.2. Dispositif de contrôle interne

Les attentes réglementaires sont précisées à l'article 266 du règlement délégué selon lequel le système de contrôle interne doit garantir :

- le respect des dispositions applicables sur le plan législatif, réglementaire, et administratif ;
- l'efficacité de ses opérations au regard de ses objectifs ;
- le respect des procédures et de la bonne exécution des processus ;
- la disponibilité et la fiabilité d'informations financières et non financières.

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne mis en place au sein d'IPECA PREVOYANCE respecte le principe des 3 lignes de défense tel que décrit dans le référentiel générique COSO.



### Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et les chefs de service, à travers le maintien à jour des procédures et des processus et l'exécution des contrôles de niveau 1.

Les pilotes de processus, identifiés au sein des différents services de l'organisation, sont en charge de formaliser les processus et activités dans des procédures, de les mettre à jour régulièrement et plus spécifiquement de s'assurer de la mise sous contrôle des risques par l'exécution des contrôles de premier niveau.

Ces derniers sont essentiellement :

- au niveau des opérationnels : des contrôles intégrés aux processus de production et généralement exécutés par les opérationnels eux-mêmes sur leur activité (i.e. : autocontrôles),
- au niveau de la hiérarchie : des contrôles fonctionnels transverses exécutés par la hiérarchie afin de vérifier le bon déroulé des activités (i.e. : contrôles hiérarchiques).

### Contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont assurés pour l'essentiel par le contrôle interne, à travers la mise en place du contrôle permanent qui s'appuie sur l'ensemble des responsables opérationnels. Il vise essentiellement à vérifier l'efficacité des contrôles de niveau 1 et à les renforcer ou les compléter en fonction de besoins spécifiques ou inhérents à la gestion de certains risques ou encore du fait d'obligations réglementaires.

Les différents comités (Comité de direction et Comités opérationnels) réunissant les responsables opérationnels contribuent au contrôle de deuxième niveau, notamment par :

- l'analyse de la veille réglementaire et l'identification des nouveaux besoins de mise en conformité,
- l'identification des risques, en particulier au travers des remontées et analyses des incidents survenus, et la définition des plans d'actions de maîtrise des risques,

- une bonne compréhension des risques et des enjeux associés au processus.

### Contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau

Le contrôle de troisième niveau est périodique et est exercé par la fonction clé audit interne de manière indépendante. La réalisation d'un plan d'audit, construit via une approche par les risques, contribue à l'évaluation du système de contrôle interne et du système de gouvernance, conformément à l'article 47 de la directive Solvabilité 2.

La fonction audit interne dispose de l'accès à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (Conseil d'administration et Direction effective), via le reporting effectué auprès du Comité d'audit. L'exploitation des constats et des recommandations de l'audit interne permet également d'alimenter le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Ainsi, des échanges réguliers avec les responsables des autres fonctions clés (actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) permettent de garantir le bon fonctionnement du système de gestion des risques et de la gouvernance.

## **Activités de la fonction vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité entend définir et mettre en œuvre la politique de conformité de l'Institution ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité lié à tout changement de l'environnement législatif et réglementaire concernant les opérations de l'Institution.

Elle établit le plan de conformité qui définit le périmètre des travaux de vérification de la conformité, au minimum sur l'année à venir.

Ce plan est préparé annuellement par la fonction clé vérification de la conformité avec pour objectif de couvrir l'ensemble des expositions en fonction des priorités de l'Institution et de l'importance des risques de non-conformité portés par les activités en tenant notamment compte de :

- la nécessité d'appréhender et de mesurer certains risques de conformité ne bénéficiant pas d'une appréhension suffisante (demandes formulées par les parties prenantes, évolutions réglementaires, impacts potentiels des évolutions de la stratégie de l'Institution),
- la nécessité de revues périodiques, notamment sollicitées par la réglementation en vigueur, sur des thèmes tels que la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), la Protection de la Clientèle, le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## **B.5. Fonction Audit interne**

La fonction clé audit interne doit donner à l'Institution une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités. Elle doit évaluer et donner un avis sur l'environnement de contrôle et le système de gouvernance.

A cette fin, et conformément à la politique d'audit interne de l'Institution, elle :

- élabore un plan d'audit, en cohérence avec le profil de risques de l'Institution et le propose à la Direction générale, au Comité d'audit et au Conseil d'administration,
- met en œuvre le plan d'audit approuvé par le Conseil d'administration,
- rend compte au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration, de la conduite et de la conclusion de ses travaux,
- vérifie périodiquement le bon suivi des préconisations dont la mise en œuvre aura été décidée par le Conseil d'administration ;

- propose des évolutions de la politique d'audit interne.
- suit la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

## B.6. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle doit se prononcer sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques et émettre un avis sur la politique de souscription et les dispositions prises en matière de réassurance. A ce titre, il adresse un rapport annuel à destination du Conseil d'administration. Ce rapport est présenté préalablement au Comité des risques.

En 2019, les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **revue et coordination du calcul des provisions techniques** ont porté sur le contrôle de la suffisance des provisions techniques Best Estimate et sur la qualité des données et de la documentation.

La fonction actuarielle estime que les provisions constituées à fin 2019 sont suffisantes.

En 2019, les principaux travaux de la fonction actuarielle sur la **politique de souscription** ont porté sur le niveau des cotisations perçues au regard de la charge des prestations, des frais de gestion et sur la maîtrise de la tarification.

La fonction actuarielle estime que le niveau des cotisations perçues est suffisant au regard des prestations futures et des frais, malgré une dégradation perceptible de la marge technique sur les garanties non vie (frais de santé et incapacité de travail). Elle constate que la politique de souscription et son annexe le « Guide de souscription » sont bien respectées par l'équipe de souscription.

Relativement à la **réassurance**, la fonction actuarielle a porté son attention en 2019 sur l'adéquation de la réassurance non proportionnelle à l'appétence au risque défini dans le cadre de la politique de gestion des risques et de réassurance. A l'issue des études effectuées, d'une part, il a été démontré que le profil de risque d'IPECA PREVOYANCE ne nécessite par le recours à une couverture en excédent de sinistre par tête.

## B.7. Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, IPECA PREVOYANCE a recours à la sous-traitance de certaines de ses activités. La politique d'externalisation fixe le cadre et les modalités d'externalisation des activités de l'Institution. Cette dernière est revue au moins une fois par an par la Direction générale et sa mise à jour est soumise à la validation du Conseil d'administration.

Les activités sous-traitées font l'objet d'une contractualisation ainsi que de démarches de contrôles spécifiques. Autant que de besoin, des missions de contrôle diligentées par le contrôle interne sont réalisées pour s'assurer de l'effectivité et de la conformité des activités sous-traitées.

Plus particulièrement, un processus spécifique de contrôle des délégataires de gestion est mis en place par le contrôle interne et les métiers. Des reportings sont produits permettant à l'Institution de s'assurer de la correcte exécution des prestations en lien avec le niveau de maîtrise des risques souhaité.

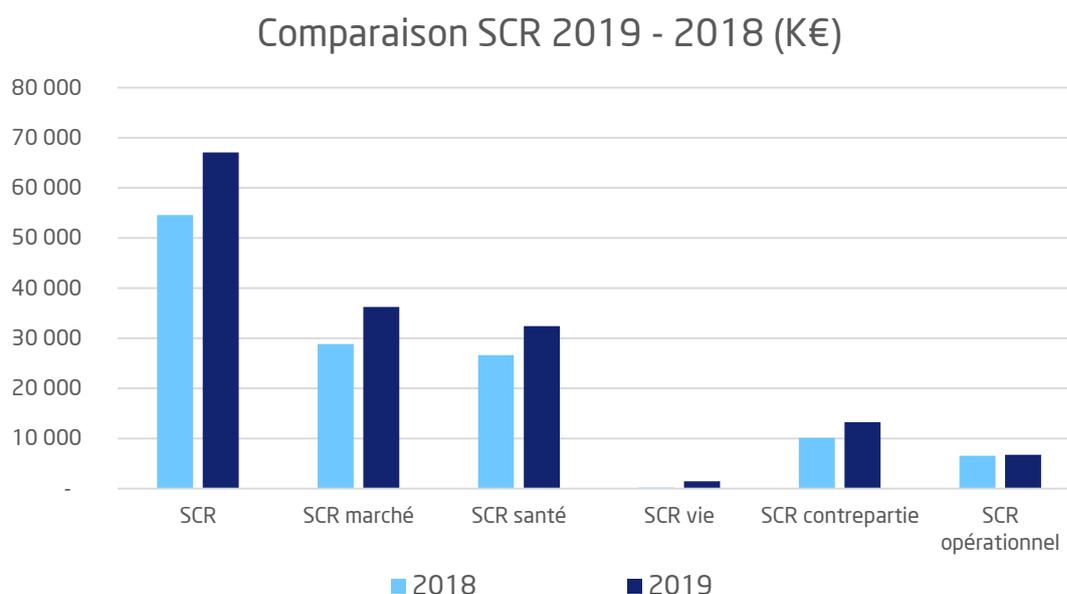
## C. Profil de risque

Le profil de risque d'IPECA PREVOYANCE est appréhendé à travers la formule standard du Pilier 1 de Solvabilité 2. Il est complété par l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS) qui permet en particulier de détecter ou de mieux évaluer des risques pas ou mal pris en compte par la formule standard.

Les risques les plus importants auxquels est exposée l'Institution sont :

- le risque de souscription santé, justifié par le cœur d'activité d'IPECA PREVOYANCE;
- le risque de marché, prépondérant et justifié par la nécessité de couverture des engagements d'assurance par des actifs financiers;
- le risque de défaut, justifié par les dépôts en banque et les créances d'assurance.

La contribution de chacun des risques est la suivante :



### C.1. Risque de souscription

IPECA PREVOYANCE a pour cœur de métier les risques liés à la souscription, la tarification et le provisionnement technique. Il s'agit de risque de pertes ou de changements défavorables de la valeur des engagements d'assurance du fait d'évolution de la sinistralité, de pics de risque liés à leur volatilité, d'erreurs d'hypothèses et de tarification ou encore de changement de réglementation.

Le risque de souscription est évalué chez IPECA PREVOYANCE conformément à la formule standard.

Il se décompose comme suit :

- Risque de souscription Santé : 32 409 K€, soit 36 % du SCR;  
Il est en hausse de 23 % par rapport à 2018 en raison de la croissance du volume de provision Best Estimate et des cotisations;
- Risque de souscription non vie : 1 465 K€, soit 2 % du SCR ;  
Il est en forte augmentation en raison principalement du risque catastrophe, car l'effet amortisseur apporté par les FDB liés à la revalorisation discrétionnaire (cf. ci-dessous "Technique de réduction des risques") a nettement diminué du fait de la baisse du taux de revalorisation (qui est passé de 1,9 % au 01.01.2019 à 0,7 % au 01.01.2020).

#### Concentration des risques :

Le portefeuille de l'Institution est concentré sur le secteur AED. Cette concentration expose l'Institution à un risque de dépendance client, pouvant se matérialiser par la perte d'un ou plusieurs clients clés. (Cf. partie C.6 autres risques importants » (risque perte de client clé)).

Le risque de sur-sinistralité lié à la concentration géographique, est atténué par la mise en place d'une réassurance catastrophe.

#### Technique de réduction des risques :

La politique de souscription et de provisionnement de l'Institution présente le périmètre des activités de souscription et les risques majeurs associés. Elle détaille également le dispositif de maîtrise des risques mis en œuvre par l'Institution. Des comités de souscription et de renouvellement permettent de s'assurer du respect des limites de souscription et de prendre les mesures correctives en cas de dérives de sinistralité afin d'en assurer le bon équilibre technique.

Le guide de souscription intègre des règles de mise en place des réserves contractuelles à partir d'un certain niveau de primes. De telles réserves contractuelles sont mises en place dans les contrats des principaux grands comptes de l'Institution.

Les réserves contractuelles font partie des Future Discretionary Benefits dits "FDB", ainsi que la partie des provisions correspondant aux revalorisations discrétionnaires. Ces FDB viennent substantiellement atténuer les risques de souscription.

Dans la perspective d'une atténuation de son exposition, l'Institution a mis en place un plan de réassurance qui lui permet de rétrocéder une partie de son risque de souscription. Les traités de réassurance souscrits par l'Institution s'inscrivent dans le cadre défini par la politique de réassurance qui détaille les conditions de recours à la réassurance et autres techniques d'atténuation des risques.

## C.2. Risque de marché

Le risque de marché évalue l'exposition de l'Institution à l'environnement économique. Il reflète le risque lié au niveau ou à la volatilité de la valeur de marché des instruments financiers ayant un impact défavorable sur la valeur des actifs et des passifs.

Le risque de marché constitue le premier risque pour l'Institution. Il représente 40 % du SCR total.

Au 31.12.2019, les investissements d'IPECA PREVOYANCE se répartissent entre les classes d'actifs de la manière suivante :

Classe d'actif	Valeur de marché (K€)	
TAUX	197 791	66,1%
ACTION	49 939	16,7%
MONETAIRE	21 746	7,3%
IMMOBILIER	29 673	9,9%
<b>TOTAL</b>	<b>299 149</b>	<b>100,0%</b>

Les moyens mis en œuvre par l'Institution ont pour objectif de prévenir au mieux le risque de marché et de le suivre au plus près. Ils visent à garantir une gestion prudente et adaptée des placements.

Le principe de la personne prudente appliqué au sein de l'Institution tel que décrit au paragraphe B.3 est respecté au travers des politiques de gestion des risques.

Les composantes du risque de marché sont les suivantes :

- Le risque sur actions (conséquence défavorable d'une évolution des marchés actions, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce type d'actif) : 27 % du risque de marché;  
Il est en hausse en 2019 du fait de la croissance des investissements en actions de l'Institution et de la hausse des marchés actions en 2019;
- Le risque de spread (conséquence défavorable d'une évolution du risque de crédit sur la valeur des actifs obligataires), qui concerne les obligations d'entreprises : 25 % du risque de marché;
- Le risque immobilier (conséquence défavorable d'une évolution du marché de l'immobilier, ou d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ce marché) : 14 % du risque de marché;  
Il est en hausse en 2019 en raison, d'une part, de la revalorisation du siège de l'Institution, consécutivement à sa rénovation et, d'autre part, de la souscription au 01.01.2019 d'un nouveau fonds immobilier ;
- Le risque de concentration de marché (résultant d'une faible diversification dans le placement des actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur) : 10 % du risque de marché;  
Il est en forte baisse en 2019 du fait d'un accroissement de la diversification du portefeuille de l'Institution et notamment d'une concentration moindre sur la banque Crédit Agricole;
- Le risque de change (sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change) : 7 % du risque de marché;  
Il est en hausse en 2019 du fait d'un investissement plus important, à des fins de diversification, sur des titres en devise autre que l'EUR.

Dans le contexte de taux bas, IPECA PREVOYANCE a réorienté, en 2019, ses investissements vers des actions et des obligations à haut rendement.

#### Technique de réduction des risques :

Une revue de la consommation des fonds propres est réalisée au moment de l'allocation des actifs afin de s'assurer que cette dernière s'inscrit dans les limites définies par le Comité des risques. Ce dernier valide la sélection des titres sur la base d'une analyse réalisée sur son rendement et sa consommation en capital.

La mise en place et l'application des politiques liées aux expositions au risque de marché permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration dans le cadre de son appétence au risque.

Dans le cadre du dispositif EIRS, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) et l'étude d'adéquation du profil de risque avec la formule standard n'ont mis en évidence aucun non-respect de l'appétence au risque ni d'inadéquation du profil de risque.

## **C.3. Risque de crédit**

Les principales contreparties d'IPECA PREVOYANCE sont les banques, les réassureurs et co-assureurs.

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 1 (provisions cédées, autres créances d'assurance et de réassurance et créances bancaires et monétaires) représente 36 % du risque de crédit. Il est concentré sur les dépôts bancaires de l'Institution. En effet, le risque de crédit associé à un défaut des réassureurs est marginal, les provisions techniques cédées étant couvertes à 99 % par des nantissements ou des dépôts par les réassureurs.

Le risque de contrepartie lié aux engagements de type 2 (créances autres que de type 1) représente 64 % du risque. Ce risque est porté principalement par les avances de trésorerie pour les travaux de l'immeuble d'exploitation.

Le risque de défaut des réassureurs est limité par l'exigence de notation minimum imposée par la politique de réassurance de l'Institution (minimum A+ à la souscription des traités de réassurance)

Le risque de contrepartie a fait l'objet de plusieurs tests de sensibilité à travers des stress-tests sur la baisse de notation et le défaut des réassureurs et sur le défaut de la banque dépositaire de la trésorerie, à l'occasion des exercices EIRS 2014, 2015 et 2016. Les résultats de ces stress-tests n'ont pas mis en évidence un non-respect de l'appétence au risque à l'horizon de projection.

## **C.4. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se caractérise par un manque de trésorerie disponible pour faire face aux créances. Il résulte généralement d'une inadéquation en montants et échéances des actifs en regard des passifs (notamment des engagements pris envers les clients que sont les prestations).

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de la formule standard. IPECA PREVOYANCE ne réalise pas d'évaluation quantitative propre de ce risque.

#### Risque d'inéquation entre les actifs et les passifs :

Le risque d'inadéquation entre l'actif et le passif est évalué chaque année par l'Institution à travers la comparaison de la durée des flux des prestations futures à verser aux assurés avec celle des flux du produit des placements du mandat obligataire. Au 31.12.2019, la différence de durée entre le passif net et l'actif en représentation des provisions est de 0,6 années. Cet écart est dans la marge de tolérance fixé par le Conseil d'administration.

## Risque de trésorerie

L'Institution détient une trésorerie importante, s'élevant à 82 004 K€ à fin 2019. Celle-ci correspond à 6,2 mois de prestations ou 13% du total actif.

La trésorerie est suivie mensuellement.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel via la formule standard est calculé comme un pourcentage des primes et des provisions.

IPECA PREVOYANCE a identifié ses risques opérationnels et a mis en place des dispositifs pour les maîtriser.

Les principaux risques opérationnels de l'Institution, issues de sa cartographie des risques, sont les suivants :

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
<b>Fraude</b>	Fraude interne	IPECA PREVOYANCE a mis en place une politique de contrôle interne et un dispositif de contrôle interne (cf. partie Contrôle interne).
	Fraude externe	
<b>Gestion des ressources humaines</b>	Gestion des hommes et des compétences	
	Hygiène, santé et sécurité des personnes (y.c. risques psychosociaux)	
	Absence ou de perte d'homme clé	
<b>Dommages occasionnés aux actifs corporels</b>	Sécurité des locaux (dont incendie et intrusion)	
	Catastrophes et autres sinistres	
	Dommages délibérés et de terrorisme	
<b>Exécution et gestion des processus</b>	Traitement des opérations (Erreur de saisie / non-respect des procédures) et respect des délais	
	Paramétrage et mauvaise gestion des référentiels	
	Pistes d'audit	
	Archivage (dont partage de la documentation)	
	Prestataires / fournisseurs (achats)	
	Externalisation d'activités	
<b>Non-conformité</b>	Protection des données personnelles (CNIL) et médicales (AERAS)	IPECA PREVOYANCE a mis en place une politique de conformité et un dispositif de
	Pratiques commerciales et de protection de la clientèle PCPC (y.c. DDA)	
	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)	
	Protection sociale et activités d'assurance (code Sécurité sociale, directive Solvabilité II)	

Familles de risque opérationnel	Modules de risque opérationnel	Dispositif de couverture du risque
	Droit du travail	conformité (cf. partie Contrôle interne)
	Règles comptables, fiscales et financières	
<b>Systemes d'informations</b>	Fiabilité du SI	IPECA PREVOYANCE a mis en place une fonction RSSI et un plan de reprise informatique
	Sécurité du SI	
	Indisponibilité du SI	
	Développement du SI	

## C.6. Autres risques importants

L'Institution est exposée au risque de perte d'un client clé ; pour s'en prémunir, IPECA PREVOYANCE veille à maintenir une qualité de service auprès de ses assurés, à développer sa position de référent dans son secteur d'activité et à mettre en place des services novateurs pour ses clients

Elle est aussi potentiellement exposée à un risque de concurrence sectorielle sur le secteur AED de la part d'autres assureurs pouvant disposer d'une surface financière plus importante ; la proximité client, l'adaptabilité, la qualité de services, ainsi qu'un taux de prestation important, sont autant de mesures mises en œuvre par l'Institution pour réduire ce risque.

L'inflation des évolutions réglementaires, sociales, sectorielles, ou trans-sectorielles, engendre une complexification accrue des activités et des coûts fixes significatifs de mise en conformité pour l'Institution.

# D. Valorisation à des fins de solvabilité

## D.1. Actifs

### D.1.1. Valeur de l'actif

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque catégorie d'actifs les valorisations en vision prudentielle conformément à la Directive Solvabilité 2 et celles des comptes sociaux :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Variation	Commentaire
Actifs incorporels	-	-	-	Pas de différence
Impôt différé actif	-	-	-	
Immobilier pour usage propre	13 676	9 398	4 278	Valorisation de l'immobilier
Autres placements	285 473	276 766	8 707	Passage en valeur de marché et prise en compte des coupons courus et des surcotes/décotes
Provisions techniques cédées	159 689	185 288	-25 599	Passage en Meilleure estimation
Créances nées d'opérations d'assurance/réassurance	64 466	64 466	-	Pas de différence
Autres créances	20 839	21 056	-218	Intérêts courus sur compte à terme
Autres actifs	85 005	86 378	-1 373	Annulation surcotes/décotes et reclassement des coupons courus
<b>Total actif</b>	<b>629 147</b>	<b>643 352</b>	<b>-14 204</b>	

L'évaluation de l'actif sous Solvabilité 2 est de 629 147 K€ contre 643 352 K€, soit -2,2 % par rapport à l'évaluation comptable.

Cet écart s'explique par les ajustements suivants :

- valorisation des provisions en Best Estimate, pour la partie cédée aux réassureurs (-25 599 K€),
- valorisation des actifs financiers en valeur de marché à + 12 395 K€ dont :
  - + 4 278 K€ au titre des immobilisations corporelles pour usage propre
  - + 8 707 K€ au titre des autres placements

- - 1 373 K€ au titre de l'annulation des surcotes et du reclassement des coupons courus en Solvabilité 2.

## D.1.2. Méthodes de valorisation

### D.1.2.1.Placements

Les placements financiers ont été valorisés à leur valeur de marché.

L'Institution a fait le choix de centraliser les fonctions de dépositaire - conservateur et de valorisateur auprès de CACEIS Investor Services pour ses deux fonds dédiés et le mandat obligataire.

Cette démarche permet d'assurer l'homogénéité des valorisations, par le recours à un valorisateur unique, ainsi que la revue indépendante des valorisations par les sociétés de gestion de fonds auxquelles l'Institution à recours.

### D.1.2.2.Autres actifs

Les autres actifs sont composés des postes ci-dessous. Les méthodes de valorisation sont les suivantes :

Actif (en k€)	Bilan prudentiel	Bilan comptable	Ecart	Commentaires
Créances nées d'opérations d'assurance	56 391	56 391	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	8 075	8 075	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Autres créances (hors assurance)	20 839	21 056	- 218	Intérêts courus sur compte à terme
Trésorerie et équivalent trésorerie	82 004	82 004	-	Valorisation Solvabilité 2 identique à la valorisation comptable
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3 001	4 374	- 1 373	Annulation des surcotes et reclassement des coupons courus en Solvabilité 2

### D.1.2.3.Provisions cédées

Les provisions cédées sont réévaluées conformément aux principes de la Directive Solvabilité 2. Les méthodes, hypothèses et écarts sont expliqués dans la partie « D.2 Provisions techniques » à suivre.

IPECA PREVOYANCE ne détient pas d'engagement sur des garanties illimitées et ne comporte pas d'élément significatif en hors bilan.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Généralités

L'Institution prévoit dans les conditions générales de ses contrats une durée d'adhésion annuelle, avec reconduction. Ainsi l'Institution et l'entreprise ont chacune la possibilité de résilier. Au-delà de la date de résiliation, l'Institution demeure engagée pour tous les événements survenus antérieurement à la date de celle-ci.

Le calcul des provisions de l'Institution est effectué selon les dispositions de l'article 75 de la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE.

Ainsi ces principes de valorisation impliquent que les provisions solvabilité 2 sont composées du Best estimate (BE) ou meilleure estimation et de la marge de risque.

Le Best estimate correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ainsi, pour le calcul des provisions Best estimate (meilleure estimation des provisions), l'Institution utilise des techniques similaires à celles utilisées pour déterminer les provisions comptables. Cependant les principes de valorisations prudentiels tels que définis dans les textes réglementaires Solvabilité 2 diffèrent des principes comptables, principalement sur certains éléments comme le périmètre des engagements, certaines hypothèses comme les frais, le traitement des revalorisations ou la courbe d'actualisation. Ces éléments seront évoqués ci-dessous ligne d'activité par ligne d'activité (LDA).

### D.2.2. Principe de calcul de la marge pour risque

La marge de risque correspond à la valeur qu'il faut ajouter aux provisions Best estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements. Elle est calculée selon la simplification proposée par la formule standard basée sur la duration.

### D.2.3. Principes généraux de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques en santé et en prévoyance

Les provisions Best estimate correspondent à la somme du Best estimate de sinistres et du Best estimate de primes.

Le BE de primes correspond aux résultats techniques projetés en fin de N+1. Les flux pris en compte sont déterminés à partir des flux de survenance N et de S/P de référence.

La méthode de calcul des Best estimate de sinistres est différente de celle des provisions des comptes sociaux sur certains aspects :

- Méthode identique aux comptes sociaux (à l'actualisation avec la courbe de taux près) pour :
  - les provisions pour Sinistres à Payer (à savoir les prestations restant dues au titre de l'exercice de clôture et avant)
  - les provisions mathématiques de rentes de conjoint et d'orphelin (LDA 32 et 36)

- Méthode différente des comptes sociaux :
  - incapacité de travail et rente invalidité : méthode chain-ladder (historique de flux remontant à 1995)
  - maintien des garanties décès (LDA 32 et 36) : méthode chain-ladder
  - garantie obsèques (LDA 30) : prise en compte des tables de mortalité les plus récentes
- Les réserves contractuelles sont intégrées à l'identique des comptes sociaux aux provisions Best estimate ; la répartition par LDA est effectuée selon la méthodologie comptable
- Les taux de frais de gestion utilisés en Solvabilité 2 sont estimés à partir des frais constatés en comptabilité en utilisant des clés de répartition issues de la comptabilité, selon les risques.

## D.2.4. Synthèse par ligne d'activité (LDA)

Les tableaux ci-dessous présentent les provisions Solvabilité 2 « Best estimate » (« BE ») aux 31 décembre 2018 et 2019 et, à titre de comparaison, le montant des provisions des comptes sociaux 2019, brutes et nettes.

La courbe de taux utilisée est la courbe fournie par l'EIOPA.

Evolution des provisions brutes de réassurance Best Estimate (BE) 2018-2019 :

			en K€		
			BE 31.12.2018	BE 31.12.2019	Evolution 2018 / 2019
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	36 552	49 276	34,8%
		Acceptation	574	1 390	142,0%
	Perte de revenu	Direct	66 074	76 728	16,1%
		Acceptation	69	405	482,3%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	93 763	93 014	-0,8%
		Acceptation	35	181	410,0%
	Décès	Direct	81 303	92 776	14,1%
		Acceptation	121	-469	-486,4%
	Obsèques	Direct	515	524	1,7%
	<b>TOTAL</b>			<b>279 008</b>	<b>313 826</b>

Les provisions brutes connaissent une hausse de 12,5 % du fait principalement des reprises de passif pour de nouveaux contrats du secteur AED souscrits au 01.01.2019.

## Comparaison des provisions des comptes sociaux et Solvabilité 2 :

- provisions brutes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart	
					en K€	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	44 054	53 442	9 388	21,3%
		Acceptation	1 677	1 774	96	5,7%
	Perte de revenu	Direct	91 036	80 206	-10 830	-11,9%
		Acceptation	142	517	375	264,4%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	109 378	93 241	-16 137	-14,8%
		Acceptation	33	181	148	451,9%
	Décès	Direct	101 483	93 445	-8 038	-7,9%
		Acceptation	435	-266	-701	-161,2%
	Obsèques	Direct	633	524	-109	-17,2%
<b>TOTAL</b>			<b>348 870</b>	<b>323 063</b>	<b>-25 808</b>	<b>-7,4%</b>

Les provisions brutes Solvabilité 2 sont inférieures à celles des comptes sociaux. En effet, les garanties arrêt de travail (lignes perte de revenu et rente d'invalidité), maintien décès (lignes décès) et maintien frais de santé (lignes frais de santé) sont valorisées avec une méthodologie différente en Solvabilité 2 ; cette valorisation amène à des provisions moins élevées.

- provisions nettes de réassurance :

			Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart	
					en K€	%
<b>Non vie</b>	Frais de santé	Direct	26 131	34 231	8 100	31,0%
		Acceptation	1 677	1 774	96	5,7%
	Perte de revenu	Direct	41 045	39 594	-1 450	-3,5%
		Acceptation	142	517	375	264,4%
<b>Vie</b>	Rente d'invalidité	Direct	43 028	38 830	-4 198	-9,8%
		Acceptation	33	181	148	451,9%
	Décès	Direct	50 459	47 989	-2 470	-4,9%
		Acceptation	435	-266	-701	-161,2%
	Obsèques	Direct	633	524	-109	-17,2%
<b>TOTAL</b>			<b>163 582</b>	<b>163 374</b>	<b>-209</b>	<b>-0,1%</b>

## Evolution de la marge pour risque

La marge pour risque passe de 9 451 K€ à fin 2018 à 9 237 K€ à fin 2019, soit une baisse de 2,3 %.

## D.3. Autres passifs

### D.3.1. Dépôts

Une partie des provisions cédées au principal réassureur est déposée en espèces auprès de l'Institution. Au 31.12.2019, le montant des dépôts s'établit à 48 655 K€ (stable par rapport au 31.12.2018).

### D.3.2. Autres dettes

Les « Autres dettes » sont essentiellement constituées des dettes vis-à-vis des réassureurs, majoritairement la part cédée du 4ème trimestre de cotisations.

### D.3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II et leur valeur fiscale.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable.

L'impôt différé actif avant net actif/passif s'élève à **10 263 K€**.

L'impôt différé passif avant net actif/passif s'élève à **11 871 K€**.

Il en résulte donc un impôt différé passif de :

$11\,871 - 10\,263 = \mathbf{1\,607\ K€}$ .

Il a été calculé avec un taux d'imposition de 31%.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

L'Institution n'a pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

## D.5. Autres informations

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# E. Gestion du capital

## E.1. Fonds propres

Les fonds propres prudentiels inscrits au bilan Solvabilité 2, à savoir **211 787 K€** sont totalement classés en Niveau (ou Tier) 1 (la partie jugée la plus solide des fonds propres), sans changement par rapport à 2018, et éligibles en tant que couverture du Minimum de Capital Requis (MCR) et du Capital de solvabilité requis (SCR).

La réserve de réconciliation, qui permet de réconcilier les fonds propres comptables avec les fonds propres prudentiels, se décompose selon les éléments suivants :

- réserve de réconciliation vision Bilan social :  
Elle comprend les éléments composant les fonds propres comptables hors fonds d'établissement, les réserves générales, la réserve pour fonds paritaire de garantie, la réserve de capitalisation et la réserve de solvabilité (entrée en fiscalité) et les résultats passés ;
- Impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 :  
Il comprend la mise à la juste valeur des actifs financiers (passage à la valeur de marché), le passage des provisions techniques comptables aux provisions techniques prudentielles égales à la somme des Best estimate et de la marge de risque et enfin l'impôt différé.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la réconciliation entre les fonds propres comptables et les fonds propres prudentiels et leur évolution entre 2018 et 2019 :

En K€	31.12.2018	31.12.2019	Variation	Commentaires
<b>Fonds initial</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	-	Fonds d'établissement d'IPECA PREVOYANCE
Réserve de réconciliation vision Bilan social	195 792	196 769	977	L'ensemble des Fonds propres (hors fonds d'établissement) et résultats au 31/12/2019 d'IPECA PREVOYANCE provenant de l'accumulation des résultats antérieurs
<b>Fonds propres bilan social</b>	<b>196 707</b>	<b>197 684</b>	<b>977</b>	
Impact des retraitements dû au passage Bilan social vers Solvabilité 2 sur la réserve de réconciliation	-4 874	14 104	18 978	Impact des retraitements du passage de la norme comptable à la norme prudentielle : passage des actifs à la valeur de marché, du calcul des provisions en Meilleure estimation, impôt différé passif
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>191 832</b>	<b>211 787</b>	<b>19 955</b>	

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels (Solvabilité 2) s'explique par les plus ou moins-values latentes et le calcul en Meilleure estimation (Best estimate) des provisions techniques brutes et cédées aux réassureurs.

Entre les exercices 2018 et 2019, les fonds propres du bilan social augmentent du résultat net comptable de 977 K€.

Les fonds propres prudentiels augmentent quant à eux de 19 955 K€. Il est à noter que les fonds propres prudentiels sont plus volatiles que les fonds propres du bilan social, essentiellement du fait de la prise en compte de l'actif en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Au 31.12.2019, les fonds propres éligibles, le Capital de solvabilité requis (SCR) et le Minimum de capital requis (MCR) s'établissent comme suit :

	en K€	2018	2019	Evolution 2019 / 2018	
				K€	%
<b>Fonds Propres</b>		191 832	211 787	19 955	10%
<b>SCR</b>		54 589	67 082	12 493	23%
<b>Ratio de couverture</b>		351%	316 %		-36 points
<b>MCR</b>		18 763	25 140	6 376	34%
<b>Ratio de couverture MCR</b>		1022%	842%		-180 points

IPECA PREVOYANCE dispose d'un ratio de solvabilité de **316 %** à fin 2019 et d'un niveau de fonds propres de **211 787 K€** en hausse entre 2019 et 2018 de 19 955 K€, soit de 10 %.

### E.2.1. Détail par risques du SCR 2019

Sont présentées ci-dessous les valeurs du SCR de base et des SCR par risque :

- brut : hors effets de diversification et d'absorption par les Future Discretionary Benefits ("FDB")<sup>1</sup>,
- net : après intégration des effets de diversification et d'absorption par les provisions.

Les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé. Cette répartition est classique pour une institution de prévoyance sur le marché français. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de souscription vie.

<sup>1</sup> Les Future Discretionary Benefits dits "FDB" sont composés des réserves contractuelles (ou comptes de participation aux excédents) et des provisions des revalorisations discrétionnaires

**Montants en K€**

<b>SCR</b>	
<b>67 082</b>	
<b>Risque opérationnel</b>	
<b>6 744</b>	
<b>BSCR</b>	
brut	<b>net</b>
70 135	<b>60 339</b>

Risque de marché		Risque de souscription santé		Risque de contrepartie		Risque de souscription vie	
brut	<b>net</b>	brut	<b>net</b>	brut	<b>net</b>	brut	<b>net</b>
38 090	<b>36 226</b>	34 929	<b>32 409</b>	15 062	<b>13 227</b>	14 061	<b>1 465</b>

## E.2.2. Evolution de la composition du SCR entre 2018 et 2019

Entre fin 2018 et fin 2019, les SCR nets ont évolué comme suit :

en K€	2018	2019	Evolution 2019 / 2018	
			K€	%
<i>Effet diversification</i>	-17 637	-22 989	-5 352	30%
SCR marché	28 835	36 226	7 391	26%
SCR santé	26 614	32 409	5 795	22%
SCR vie	180	1 465	1 285	714%
SCR contrepartie	10 071	13 227	3 156	31%
SCR opérationnel	6 526	6 744	218	3%

Toutes les composantes du SCR augmentent entre fin 2018 et fin 2019 du fait de l'accroissement d'activité de l'Institution sur l'exercice 2019, de la situation des marchés financiers à fin 2019 et du contexte de taux bas.

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

IPECA PRÉVOYANCE n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

### **E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

IPECA PRÉVOYANCE n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Sur l'exercice 2019, IPECA PRÉVOYANCE a respecté les exigences de capital de solvabilité requis (SCR) et de capital minimum requis (MCR).

De plus, les stress-tests menés à l'occasion des derniers exercices EIRS ont démontré que l'Institution est à même de faire face à des événements même très lourds combinant chocs d'actifs et de sinistralité.

### **E.6. Autres informations**

Les principales informations sont indiquées dans les sections ci-dessus.

# F. Annexes

## F.1. Principaux états réglementaire QRT

S.02.01.01 : Bilan

S.05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.12.01.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 : Fonds propres

S.25.01.01 : Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

S.28.02.01 : Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

## S.02.01.01 (1)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 676 236 €
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	285 472 572 €
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	- €
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	- €
Actions	R0100	3 878 816 €
Actions – cotées	R0110	- €
Actions – non cotées	R0120	3 878 816 €
Obligations	R0130	88 441 386 €
Obligations d'État	R0140	5 449 808 €
Obligations d'entreprise	R0150	82 991 578 €
Titres structurés	R0160	- €
Titres garantis	R0170	- €
Organismes de placement collectif	R0180	187 934 781 €
Produits dérivés	R0190	- €
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 217 589 €
Autres investissements	R0210	- €
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	- €
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	- €
Avances sur police	R0240	- €
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	- €
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	- €
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	159 689 027 €
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	59 822 082 €
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	59 822 082 €
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	99 866 944 €
Santé similaire à la vie	R0320	54 410 843 €
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	45 456 101 €
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	- €
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	56 391 221 €
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 074 626 €
Autres créances (hors assurance)	R0380	20 838 552 €
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	- €
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	- €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	82 003 747 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 001 420 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>629 147 400 €</b>

## S.02.01.01 (2)

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	135 937 734 €
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	- €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	- €
Meilleure estimation	R0540	- €
Marge de risque	R0550	- €
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	135 937 734 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	- €
Meilleure estimation	R0580	127 799 122 €
Marge de risque	R0590	8 138 613 €
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	187 124 925 €
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	93 422 171 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	- €
Meilleure estimation	R0630	93 195 315 €
Marge de risque	R0640	226 856 €
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	93 702 753 €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	- €
Meilleure estimation	R0670	92 831 123 €
Marge de risque	R0680	871 631 €
Provisions techniques UC et indexés	R0690	- €
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	- €
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	197 154 €
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	48 564 950 €
Passifs d'impôts différés	R0780	1 607 246 €
Produits dérivés	R0790	- €
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	- €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	- €
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 356 591 €
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	24 721 335 €
Autres dettes (hors assurance)	R0840	16 770 055 €
Passifs subordonnés	R0850	- €
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	- €
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	- €
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	80 069 €
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>417 360 059 €</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>211 787 341 €</b>

## S.05.01.01 (1)

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Total
		C0010	C0020	C0200
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	136 684 339 €	18 801 999 €	155 486 338 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 801 182 €	137 435 €	1 938 617 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			- €
Part des réassureurs	R0140	55 222 106 €	2 840 047 €	58 062 153 €
Net	R0200	83 263 416 €	16 099 387 €	99 362 802 €
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	136 684 339 €	18 801 999 €	155 486 338 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 801 182 €	137 435 €	1 938 617 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			- €
Part des réassureurs	R0240	55 222 106 €	2 840 047 €	58 062 153 €
Net	R0300	83 263 416 €	16 099 387 €	99 362 802 €
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	118 242 534 €	18 824 799 €	137 067 333 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			- €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			- €
Part des réassureurs	R0340	50 630 112 €	10 823 185 €	61 453 296 €
Net	R0400	67 612 422 €	8 001 614 €	75 614 036 €
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	2 524 427 €	1 600 175 €	4 124 603 €
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 093 885 €	6 395 €	1 100 280 €
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			- €
Part des réassureurs	R0440	2 470 384 €	132 034 €	2 602 419 €
Net	R0500	1 147 928 €	1 474 536 €	2 622 464 €
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	11 672 586 €	1 861 925 €	13 534 511 €
<b>Autres dépenses</b>	R1200			569 273 €
<b>Total des dépenses</b>	R1300			14 103 784 €



## S.12.01.01

### Provisions technique vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfiques	Autres assurances vie		Réassurance acceptée		Total (vie hors santé, y compris UC)	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			C0060	Contrats sans options ni garanties	C0100	Autres assurances vie				
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010									
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0020									
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	523 863 €		92 776 155 €	- 468 896 €	- 468 896 €	92 831 123 €	93 014 411 €	180 904 €	93 195 315 €
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation	R0080			45 456 101 €	- €	- €	45 456 101 €	54 410 843 €	- €	54 410 843 €
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/d	R0090	523 863 €		47 320 054 €	- 468 896 €		47 375 022 €	38 603 568 €	180 904 €	38 784 472 €
<b>Marge de risque</b>	R0100	- €	668 730 €		202 900 €	202 900 €	871 631 €	226 518 €	338 €	226 856 €
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				- €		- €			- €
Meilleure estimation	R0120				- €		- €			- €
Marge de risque	R0130				- €		- €			- €
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	523 863 €	93 444 885 €		- 265 995 €		93 702 753 €	93 240 929 €	181 243 €	93 422 171 €

## S.17.01.01

### Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	- €	- €	- €
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0050			- €
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>				
<b>Meilleure estimation</b>				
<b>Provisions pour primes</b>				
<b>Brut – total</b>	R0060	1 350 811 €	1 844 313 €	3 195 124 €
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0140	136 601 €	87 839 €	48 761 €
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	R0150	1 487 411 €	1 756 474 €	3 243 885 €
<b>Provisions pour sinistres</b>				
<b>Brut – total</b>	R0160	49 315 502 €	75 288 495 €	124 603 997 €
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</b>	R0240	19 347 422 €	40 523 421 €	59 870 844 €
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	R0250	29 968 080 €	34 765 074 €	64 733 154 €
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	50 666 313 €	77 132 809 €	127 799 122 €
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	31 455 491 €	36 521 548 €	67 977 039 €
<b>Marge de risque</b>	R0280	4 549 171 €	3 589 441 €	8 138 613 €
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>				
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0290			- €
<b>Meilleure estimation</b>	R0300			- €
<b>Marge de risque</b>	R0310			- €
<b>Provisions techniques – Total</b>				
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0320	55 215 485 €	80 722 250 €	135 937 734 €
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total</b>	R0330	19 210 822 €	40 611 261 €	59 822 082 €
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite</b>	R0340	36 004 663 €	40 110 989 €	76 115 652 €

## **S.23.01.01 (1)**

### **Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	- €			- €	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	- €			- €	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	914 694 €	914 694 €		- €	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	- €		- €	- €	- €
Fonds excédentaires	R0070	- €	- €			
Actions de préférence	R0090	- €		- €	- €	- €
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	- €		- €	- €	- €
Réserve de réconciliation	R0130	210 872 647 €	210 872 647 €			
Passifs subordonnés	R0140	- €		- €	- €	- €
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	- €				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	- €				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	211 787 341 €	211 787 341 €	- €	- €	- €
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	- €			- €	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	- €			- €	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	- €			- €	- €
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	- €			- €	- €
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	- €			- €	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	- €			- €	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	- €			- €	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	- €			- €	- €
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	- €			- €	- €
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	- €			- €	- €
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	211 787 341 €	211 787 341 €	- €	- €	- €
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	211 787 341 €	211 787 341 €			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	211 787 341 €	211 787 341 €	- €	- €	- €
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	211 787 341 €	211 787 341 €	- €	- €	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	67 082 177 €				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	25 139 630 €				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	316%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	842%				

## S.23.01.01 (2)

### Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	211 787 341 €
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	- €
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	- €
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	914 694 €
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0740	- €
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	210 872 647 €
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3 342 010 €
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 195 124 €
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	6 537 134 €

## S.25.01.01

### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	36 226 345 €
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	13 227 013 €
Risque de souscription en vie	R0030	1 465 283 €
Risque de souscription en santé	R0040	32 409 405 €
Risque de souscription en non-vie	R0050	
Diversification	R0060	- 22 989 379 €
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	- €
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>60 338 667 €</b>

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	- €
Risque opérationnel	R0130	6 743 511 €
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 9 874 056 €
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- €
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/	R0160	- €
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>67 082 177 €</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	- €
Capital de solvabilité requis	R0220	67 082 177 €
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égal	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## S.28.02.01 (1)

### Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Composantes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	10 951 694 €	

#### Informations complémentaires

		Informations complémentaires			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	31 455 491 €	83 263 416 €		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	36 521 548 €	9 124 502 €		

#### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	6 900 895 €	7 287 041 €

## **S.28.02.01 (2)**

### **Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

**Total du capital sous risque des engagements d'assurance et de réassurance vie**

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des C0090)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) C0100	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des C0110)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) C0120
		Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			49 104 €	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	38 784 472 €		46 851 159 €	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		8 694 886 970 €		8 983 077 760 €

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	25 139 630 €
Capital de solvabilité requis	R0310	67 082 177 €
Plafond du MCR	R0320	30 186 980 €
Plancher du MCR	R0330	16 770 544 €
MCR combiné	R0340	25 139 630 €
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 000 €
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	25 139 630 €

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	17 852 589 €	7 287 041 €
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	47 637 555 €	19 444 622 €
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	21 436 900 €	8 750 080 €
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	11 909 389 €	4 861 155 €
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	17 852 589 €	7 287 041 €
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000 €	3 700 000 €
Montant notionnel du MCR	R0560	17 852 589 €	7 287 041 €

# IPECA

**IPECA PRÉVOYANCE**  
5 rue Paul Barruel / 75740 Paris cedex 15

[ipeca.fr](http://ipeca.fr)

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest - CS 92459 - Paris cedex 09.